	PROCES-VERBAL	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 24 JUILLET 2023 à 20h00	Page 1 /4

L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 6 juillet 2023, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. GODOY Maire

M. LALOUETTE – Mme HENRY – Mme BERTAULT – M. PELOYE, Adjoints au Maire

Mmes BERGMANN – DEPAIX – POUPARD – MAZELLA - MM. FREJOUX – WERKMEISTER – M. SORAIS, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. DESBLACHES à M. GODOY

M. MARTIN à Mme HENRY

M. AVICE à M. LALOUETTE

Mme LOIRAT à Mme BERTAULT

M. CHARRIER à M. SORAIS

ABSENTS

Mme MAUGUIN

M. GRENIER

Secrétaire de séance : M. Hugues PELOYE

Procès-verbal du 19/06/2023 : Approbation à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier conseil :

2023.07.22/35 : Suspension de loyer pour le restaurant sis 17 rue Marcel Vignaud en faveur de Mme TAFFONNEAU pour les mois de mai, juin, juillet et août 2023. Montant de l'exonération : 3.490,52 €

2023.06.22/36 : Suspension de loyer pour le logement sis 17 rue Marcel Vignaud en faveur de Mme TAFFONNEAU pour le mois de mai 2023. Montant de l'exonération : 700,00 €

2023.06.22/37 : Avenant n°1 dans le cadre de l'aménagement du site Avoine Zone Groove (fourniture et pose d'un bouton coup de poing d'arrêt d'urgence, ainsi que fourniture et pose de 3 chambres Télécom L2T). Montant de l'avenant : 6.008,70 € H.T

2023.06.27/38 : Contrat pour les vérifications périodiques des installations techniques avec la société SOCOTEC et des extincteurs et système de désenfumage avec la société 3 PROTECTIONS SOCOTEC : Montant minimum : 1.000 € et maximum 13.000 €

3 PROTECTIONS : Montant minimum : 2.000 € et maximum : 55.000 €

2023.07.13/39 : Contrat de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement de la RD 301 rue de la Perrée avec la société ECR Environnement. Montant : 10.739,00 € H.T

2023.07.13/40 : Contrat relatif au contrôle technique pour la réhabilitation de l'immeuble sis 2 rue des Roches à Avoine avec la société SOCOTEC. Montant : 5.300,00 € H.T

2023.07.21/41 : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du logement n°5 sis 14 avenue des Rouères avec la société OKEDO. Montant : 5.732,00 € H.T

Ajout à l'ordre du jour : Subvention exceptionnelle en faveur de l'ABgym

M. GODOY aborde l'ordre du jour :

- **Travaux**

Intervenants : Didier GODOY et Laurent LALOUETTE

- **Présentation du projet de restructuration de l'espace Hilaire Mureau**

La commune d'Avoine est propriétaire d'un ancien hangar agricole utilisé comme un bâtiment communal accueillant des associations et une entreprise de services. Le bâtiment n'est plus adapté à ces usages actuels et nécessite d'être reconstruit.

La Société d'Équipement de la Touraine, mandataire, a été retenue pour cette opération, en date du 15 avril 2022.

En date du 27 mars 2023, il a été désigné lauréat du concours, le groupement d'entreprises ATOME Architecture.

Il est donc proposé de vous présenter le projet architectural détaillé de la future structure de l'espace H. Mureau. (Diffusion des plans).

Il a été précisé :

- L'implantation de panneaux photovoltaïques à usage d'ombrières pour une surface de 300m² (structure parking arrière du bâtiment)
- L'enfouissement d'un récupérateur d'eaux pluviales de 10 m³ qui sera utilisé pour l'approvisionnement des chasses d'eau.
- Application de la norme RT 2020
- Récupération de certaines poutres IPN (Réutilisation des éléments du bâtiment existant).

Dans la continuité des travaux des Rouères, l'infiltration des eaux pluviales et la végétalisation des espaces extérieurs sont intégrés au projet.

La programmation de la démolition est envisagée pour Mars 2024.

La durée des travaux est estimée à un an.

Monsieur Sorais souhaiterait savoir si un gardiennage du bâtiment sera envisagé à terme.

Compte tenu de la fréquentation diverse des occupants parfois occasionnelle et parfois permanente, il a été retenu l'utilisation de clés électroniques qui ont pour vocation de filtrer précisément les accès.

Madame Poupard interroge sur la délocalisation des occupants actuels.

La plupart seront accueillis dans des bâtiments modulaires situés en face et à proximité du parking du tennis et du commerce.

La Générale des mêmes cohabitera administrativement avec l'association La Jeune Plume située au-dessus de la Caisse d'Épargne. Leur atelier sera affecté au local 12 dans le Belliparc dont la commune s'est portée acquéreur en début d'année.

L'Avant-Projet Définitif sera présenté courant Septembre voire début Octobre.

- **Affaires Générales**

- **GRDF : Redevance d'occupation du domaine public 2023**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'en application du décret énuméré ci-dessus, une redevance pour occupation du domaine public, sur la Commune d'AVOINE, par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, est due par GRDF – Direction Clients territoires Centre Ouest – 7 mail Pablo Picasso – TSA 10804 – 44 000 NANTES.

Deux formules de calcul de la redevance s'appliquent :

1^{ère} formule : $[(0,035 \times L) + 100] \times CR$: soit 930 € pour l'année 2023

2^{ème} formule : $0,35 \times L \times CR$: soit 38 € pour l'année 2023

L = Longueur de la canalisation

CR = Coefficient de revalorisation

Le montant total de cette redevance, pour l'année 2023, s'élève à la somme de 968,00 €.

La recette sera constatée à l'article 70323 du budget.

Approbation à l'unanimité

- **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Intervenant : Hugues PELOYE

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Vu la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables en date du 09/06/2023, il convient de mandater en non-valeur la somme de 7,96 € à l'article 6541.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant de 7,96 €.

La dépense sera constatée à l'article 6541 du budget.

Approbation à l'unanimité

- **Acquisition de la parcelle AH 340**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Suite à la proposition adressée par courrier ce 23 Mai 2023 par l'agence LHERSONNEAU IMMOBILIER en faveur de Mme BOUCHER Annie et ce, pour la cession d'une parcelle cadastrée AH 340 située sur

le territoire de la commune, il est proposé de faire l'acquisition de ce terrain considéré de taillis d'une surface de 19 a 67 ca au prix de 380 € (trois cent quatre-vingt euros).

L'entrée en jouissance interviendra dès la signature de l'acte authentique.

La commune s'engage de fait, à supporter les servitudes pouvant grever cette parcelle et à s'acquitter des frais auxquels la parcelle est assujettie.

La dépense sera constatée à l'article 2111 du budget.

Monsieur WERKMEISTER interrogeant sur l'existence de parcelles communales mitoyennes, il est précisé que la commune souhaite acquérir ce type de parcelles afin de maîtriser le droit de chasse et freiner l'investissement du foncier par les Groupements Fonciers Agricoles (GFA).

Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 1

○ **Subvention exceptionnelle ABGym**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Dans le cadre d'un déplacement pour le championnat de France Gymnastique TOP 12 organisé les 29 et 30 avril dernier au Zenith de Rouen,

Il est proposé au Conseil Municipal, de participer financièrement à hauteur de 50% des frais de déplacements, soit un montant de 946 €, supportés par l'Association Avoine Beaumont Gymnastique dont le siège social est situé Gymnase le Parc à Beaumont-en-Véron.

La dépense pourra être constatée à l'article 65748 du budget.

Il est précisé que ce déplacement a permis à une quarantaine de supporters de participer à cette compétition et soutenir leurs athlètes.

Approbation à l'unanimité

● **Question Diverses**

Monsieur GODOY fait part au Conseil Municipal des remerciements qui ont été adressés par Mme Hélène GARCIA, Principale du collège H. BECQUEREL pour la mise à disposition de l'espace culturel dans le cadre de nombreux projets culturels et sportifs.

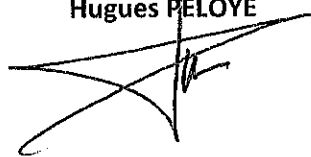
Dans le cadre du challenge de boule de fort des Elus – Edition 2023 qui se déroulera à Huismes, le 12 septembre à 19h, Monsieur Godoy sollicite les membres du conseil municipal afin de constituer une équipe.

L'équipe sera composée de :

- Didier GODOY,
- Chantal POUPARD
- Yannick FREJOUX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Hugues PELOYE



Le Maire,
Didier GODOY

